

1

(N° 190.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1838.

*Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des
naturalisations, sur la requête du sieur ISIDORE VÉRY.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par requête du 23 avril 1836, le sieur Isidore Véry, négociant à Houffalize (Luxembourg), demande la grande naturalisation; mais, par une requête subséquente du 26 mars 1838, il déclare convertir cette demande en celle de naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire né à Poissy (France), le 28 septembre 1788, est domicilié à Houffalize depuis l'année 1823, et y a contracté mariage avec une femme belge, dont il a un enfant. En 1825 il lui a été accordé des lettres de naturalisation qu'il n'a pas levées en temps utile, parce qu'il n'a pu obtenir remise de la somme de 600 florins, exigée pour leur délivrance.

D'après les rapports des autorités consultées, le pétitionnaire possède en Belgique des propriétés foncières; il exerce le commerce avec une probité bien reconnue; sa conduite tant politique que privée est irréprochable; il jouit, à un haut degré, de l'estime et de la considération publiques.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le président,
FALLON (ISIDORE).